

MÉMOIRE

**MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LA
RÉGION NORD-DU-QUÉBEC**

**PRÉSENTÉ PAR LE
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

JANVIER 2003

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
L'HYDROÉLECTRICITÉ	3
FAUNE	4
LA FORÊT	4
FORMATION ADAPTÉE	5
FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT	6
CONVERGEANCE ENTREPRENEURIALE RÉGIONALE	7
DESSERTE GOUVERNEMENTALE	8
TERRES PUBLIQUES	8
CONCLUSION	9

PRÉAMBULE

Depuis sa création, la Jamésie est demeurée une région présentant toutes les caractéristiques typiques d'une région ressource.

Bien que notre économie régionale soit basée presque exclusivement sur l'exploitation de nos ressources naturelles, et donc sujette à subir plus directement les soubresauts des prix des marchés mondiaux des métaux et de la matière ligneuse, et malgré qu'il existe une réelle volonté de diversification des activités économiques, la région désire voir se poursuivre le développement continu des activités associées à ces ressources.

Les ressources naturelles offrent de nombreuses occasions d'affaires et procurent des retombées économiques positives qui profitent dans la région même si ces retombées pourraient assurément être maximisées. Ce mémoire est donc l'occasion d'analyser le potentiel régional de maximisation de ces redevances et les nouvelles façons de gérer ces redevances.

À l'intérieur d'une économie régionale structurée autour de l'exploitation des ressources naturelles, il y a une part de risque que les divers intervenants du développement ne peuvent contrôler. Néanmoins, il vaut la peine d'examiner les aspects de cette économie des ressources naturelles sur lesquels les intervenants régionaux de développement peuvent avoir une influence afin d'en maximiser les retombées.

L'HYDROÉLECTRICITÉ

Compte tenu de l'importance et de sa présence dans notre région, il est inconcevable que notre région ne profite pas plus des retombées économiques de sa présence.

Afin de faire bénéficier beaucoup plus les Jamésiens de la présence d'Hydro-Québec sur leur territoire, il serait appréciable qu'Hydro-Québec favorise l'embauche locale des Jamésiens. Des clauses dites de « discrimination positive » permettraient de favoriser un candidat jamésien, lorsque compétence égale, devant un autre candidat provenant d'une autre région. Mentionnons que malgré le fait que 914 années-personnes ont travaillé pour Hydro-Québec en 2001 en Jamésie, seulement 17,5 % de ces employés résident en région².

² Planification stratégique 2002-2007, CRDBJ

Afin de contrer cette situation, il est aussi proposé qu'Hydro-Québec incite l'établissement de ses employés dans les secteurs où se déroulent les opérations. Par exemple, que les employés travaillant à Radisson soient encouragés à résider sur place au lieu d'être rapatriés régulièrement au sud par transport aérien.

De plus, une autre statistique éloquent nous démontre que le montant des acquisitions (achats) en biens et services d'Hydro-Québec auprès de fournisseurs jamésiens (8,4 millions de dollars), est nettement inférieur à la moyenne provinciale (85 millions de dollars) et ridicule en comparaison avec Montréal qui profite le plus de la présence d'Hydro-Québec avec un montant de 641,8 millions de dollars en 2001¹. Une politique d'achat local en Jamésie contribuerait à accentuer les retombées économiques. Mais en plus, une partie des bénéfices d'Hydro-Québec devrait être distribué en région.

FAUNE

La faune régionale est une ressource naturelle de première importance compte tenu de sa diversité et de son abondance en raison de l'immensité du territoire et de la grande diversité de ses habitats. Les dépenses provenant de la pratique de la pêche dans le Nord-du-Québec s'élèvent à près de 30 000 000 \$ annuellement. De plus, mentionnons que la région du Nord-du-Québec abrite le plus grand nombre de pourvoiries au Québec (108) et ces pourvoyeurs enregistrent des revenus annuels de près de 30 000 000 \$ découlant principalement de la chasse au caribou. Par conséquent, la commission doit considérer la ressource faunique au même titre que les autres ressources naturelles et qu'à ce titre, qu'elle analyse le niveau actuel des redevances liées à l'exploitation de la faune et de l'usage que fait le gouvernement des argents perçus. Elle devrait également analyser les retombées actuelles de l'exploitation de la faune dans notre région afin de tenir compte de celles-ci dans son plan d'action visant à maximiser, pour les régions ressources, les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

LA FORÊT

L'année dernière, une importante stratégie de développement du milieu forestier fut élaborée par un groupe de professionnels.

Une imposante analyse de la problématique et de la dynamique du milieu forestier jamésien ainsi que l'élaboration de nombreuses opportunités de développement ont ressorties de ces travaux.

Cependant, mentionnons que ces opportunités ne sont qu'un moyen indirect de maximiser les retombées économiques compte tenu qu'elles ont comme objectif d'augmenter le volume de bois récolté et de diversifier la production des produits forestiers non ligneux, ce qui nous assure nullement une augmentation des emplois en région.

Les opportunités se situent au niveau de l'intensification des travaux sylvicoles, à l'augmentation des superficies de production forestière, de la récupération de matière ligneuse jugée économiquement inaccessible et non rentable dans un contexte de 1^{ère} transformation et la sélection, ainsi que le triage de la ressource par essence, par classe de dimension et par type de produits³. De plus, la production agroforestière doit aussi être une avenue retenue. Dans ce contexte, on pourrait y retrouver la production de bleuet, canneberge, d'argousier ainsi que leur cueillette.

FORMATION ADAPTÉE

Afin d'apporter une aide technique et structurelle au démarrage de ce type de projet, l'arrimage entre les groupes de recherches et d'études, l'industrie forestière et le milieu de la formation, pourraient être bénéfique. Un groupe de recherche pluridisciplinaire regroupant des chercheurs universitaires, mais aussi des spécialistes de l'industrie forestière et ceux de la formation en région, pourrait être créé afin d'engendrer une synergie qui mobiliserait les intervenants, accentuerait la recherche d'investisseurs et de capitaux, et faciliterait le démarrage de projets structurants. Ce groupe de recherche devra inévitablement s'établir en région et travailler en partenariat avec les intervenants régionaux.

Les investissements (et les argents distribués par le gouvernement à ce chapitre) reliés à la recherche et développement semblent échapper à notre région. À ce sujet, mentionnons qu'aucun centre de recherche n'est disponible en Jamésie. Afin de contrer cette lacune, le gouvernement se doit de créer un centre national de formation nordique dont les campus seraient établis dans le Nord-du-Québec. Un centre national engloberait tous les niveaux et la formation serait adaptée aux particularités nordiques.

³ Stratégie de développement du milieu forestier de la région Nord-du-Québec, profil et opportunités
Cégep de Saint-Félicien

De plus, la région devrait se doter, via son centre d'études collégiales et/ou son centre national de formation nordique, de programmes de formation en région reliés aux expertises en hydroélectricité et à la nordicité (ex : tourisme).

FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

On ne l'invoquera jamais assez souvent, la création d'usines de 2^e et de 3^e transformation en région permet d'offrir une diversification économique et renforcie par le fait même, l'économie régionale tout en diminuant sa dépendance face à la fluctuation des prix des ressources naturelles sur les marchés mondiaux. De plus, leurs présences garantissent des emplois durables et éliminent la fuite de nos ressources naturelles vers les autres régions. Présentement, une trop grande partie de notre ressource forestière est drainée vers d'autres régions afin d'y être transformées. Soulignons que le volume de bois coupé sur le territoire de la Baie-James totalise 5,2 millions de m³ tandis que le volume de bois transformé atteint 3,5 millions de m³. Par conséquent, la Jamésie pourrait potentiellement transformer 1,7 millions de m³ de plus sur son territoire. Présentement ce volume de bois est exporté hors de la Jamésie sous forme de bois en longueur. Pour ce qui est des copeaux, la seule usine de pâtes du territoire présente une capacité de 575 000 tma, tandis que les usines jamésiennes de sciage en génèrent 788 000 tma. Ainsi, 213 000 tma sont exportées à l'extérieur pour y être transformées.

Bien que la création d'usine de transformation soit une mesure fortement favorisée, ajoutons que toute création de ce type d'usine devra être au préalable accompagnée d'une mesure lui assurant un approvisionnement de volumes de bois. Cette action est essentielle afin d'encourager toute entreprise désirant s'établir en région. Présentement, cet approvisionnement n'est pas assuré, ce qui nuit grandement à la recherche d'investisseurs. Cependant, ces approvisionnements devront être attribués essentiellement aux entreprises qui transformeront la matière ligneuse en région et qui mettront en place, une politique d'embauche locale.

La mise sur pied d'un fonds, qui proviendrait des redevances du prélèvement des ressources naturelles ainsi que des profits d'Hydro-Québec, autogéré par une instance régionale, permettrait de financer des projets d'importances voués principalement à la création et au soutien d'entreprises de 2^e et de 3^e transformation du bois, mais également pour d'autres projets à valeur ajoutée dans les autres secteurs reliés aux ressources naturelles. Par exemple, un certain pourcentage des montants déjà perçus par le gouvernement, chez les exploitants des ressources naturelles de la région, sans oublier Hydro-Québec, pourrait être comptabilisé dans ce fonds. L'objectif est de créer des entreprises innovatrices, structurantes et industrialisantes, c'est-à-dire de mettre sur pied des industries qui créeront, de par leur demande en biens et services reliés à leurs opérations, des opportunités d'affaires à une multitude d'autres entreprises régionales.

Cette mesure, qui découlerait d'une entente de partage des richesses et d'équité Québec-Jamésien, serait basée sur le modèle des Cris et des Inuits afin de constituer un fonds de développement économique et de recherche.

Par cette mesure, on obtiendrait une redistribution des redevances, actuellement remises à l'état, vers la région et qui serait gérées par la région. Quelles que soient les opportunités de développement qui nous sont offertes, il est essentiel qu'elles soient accompagnées d'une gestion régionale des redevances de l'exploitation des ressources naturelles.

CONVERGEANCE ENTREPRENEURIALE RÉGIONALE

Un grand nombre d'activités économiques sur le territoire de la Baie-James sont réalisées par des entreprises qui n'appartiennent pas aux Jamésien et qui sont dirigées de l'extérieur. Ainsi, le sentiment d'appartenance au territoire et la volonté de développement local et régional ne peuvent donc s'exprimer aussi fortement que si les entreprises étaient jamésiennes. Généralement, ces entreprises du secteur primaire trouvent peu d'intérêt à diversifier leurs activités d'exploitation des matières premières en Jamésie. Par ailleurs, les niveaux techniques nécessaires aux entreprises modernes de production de biens ou de services, exigent un apport important en capital et en savoir-faire. Ainsi, il faut œuvrer à faire converger la gestion des ressources régionales (capital, main-d'œuvre, ressources naturelles) vers la création d'entreprises jamésiennes et les sensibiliser à l'importance qu'elles occupent dans notre région, en misant sur leur responsabilité sociale. Cette responsabilité sociale doit être accompagnée de mesures incitatives mises de l'avant par le gouvernement afin qu'il encourage les entreprises dont les opérations s'effectuent en région, de favoriser l'établissement de leurs employés dans la région, au lieu de proposer des conditions de travail qui n'incitent pas ces employés à vivre en région. Par exemple, une politique fiscale d'attribution des ressources pourrait être conditionnelle à l'établissement de leurs travailleurs en région.

Cette initiative pourrait avoir autant d'effets positifs sur la maximisation des retombées que sur la diversification et même, dans l'amélioration de la capacité d'agir des Jamésien sur le développement du territoire.

Mais en plus, la région se doit de profiter de ses avantages concurrentiels afin de favoriser l'établissement de nouvelles entreprises.

Par exemple, compte tenu de la présence d'Hydro-Québec sur notre territoire, cette dernière pourrait offrir un coût préférentiel de son électricité à toute entreprise désirant s'établir en région. Ainsi, cette réduction de coût pourrait compenser certains coûts supplémentaires, tel que le transport, que l'entreprise devra assumer en s'établissant en région.

DESSERTE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement du Québec se doit d'assurer une desserte régionale (c'est-à-dire d'une place décisionnelle d'affaires et de services) d'un plus grand nombre de ministères et d'organismes en établissant des bureaux régionaux dans le Nord-du-Québec. Présentement, la région priorise fortement l'implantation d'une direction régionale pour le ministère des Ressources naturelles, de même que pour la société d'état Hydro-Québec.

En effet actuellement, les bureaux des ministères qui desservent la région et qui sont situés à l'extérieur de celle-ci, dans des régions limitrophes telles l'Abitibi-Témiscamingue ou encore le Saguenay-Lac-St-Jean, n'ont souvent même pas conscience qu'ils sont également responsables de la région du Nord-du-Québec.

À ce chapitre, rappelons que 1906 fonctionnaires du MRN sont établis à Québec tandis que le Nord-du-Québec compte un effectif de 29 employés. Compte tenu de l'importance des activités tirées de l'exploitation de nos ressources naturelles en région, une gestion administrative publique tout aussi imposante s'en suit. Cependant, cette structure administrative dont découle de nombreux emplois, vient aucunement profiter à notre région. Afin de favoriser un transfert régional des retombées économiques découlant de cette structure administrative, l'embauche de tous nouveaux fonctionnaires, dont leur travail est relié à notre région, devra être conditionnelle à l'établissement de leur domicile en région.

TERRES PUBLIQUES

Une autre source potentielle de développement qui occasionnerait de nouvelles retombées économiques en région, concerne la mise en valeur du territoire public intramunicipal. Le MRN permet actuellement la signature d'ententes spécifiques avec certaines municipalités ou MRC afin de leur déléguer la gestion de ces terres publiques. En contre partie, les municipalités établissent une structure de mise en valeur de leur territoire publique.

Avec une telle entente, de nombreux projets de développement et de mise en valeur du territoire peuvent être mis de l'avant, ce qui serait impossible sans une délégation de gestion. Cependant, et afin d'optimiser le potentiel économique de chaque territoire, le MRN doit offrir une portion des terres publiques qui offrent un potentiel de développement des plus acceptable ainsi qu'un montant d'argent, utilisé comme fonds de démarrage, plus substantiel qu'actuellement.

Une délégation des terres publiques intramunicipales permettrait de nombreuses d'opportunités de développement aux municipalités. Cette stratégie devrait être élargie au niveau de toutes les municipalités de la région. Présentement, il est très difficile d'évaluer la portion du territoire régional disponible pour une délégation de gestion de ces terres et de son potentiel de développement. Une vaste évaluation de la situation du territoire régional serait la première pièce maîtresse d'une stratégie de mise en valeur de ce territoire. Il est aussi essentiel de cartographier ce territoire et d'en partager les informations avec le grand public. Par la suite, un plan de mise en valeur du territoire public régional pourrait accompagner cette stratégie de développement.

La région possède de nombreux organismes et d'intervenants compétents afin d'accompagner les gestionnaires locaux dans leurs efforts de mise en valeur du territoire public intramunicipal.

CONCLUSION

Beaucoup plus que l'analyse des retombées économiques issues de l'exploitation des ressources naturelles, c'est l'analyse de toute la structure industrielle jamésienne qui se doit d'être effectuée. Ce travail ne peut-être effectué à l'intérieur d'un seul mémoire.

On constate que l'analyse de l'ensemble des opérations reliées à l'exploitation des ressources naturelles, ainsi que la recherche d'une stratégie de maximisation de retombées économiques démontrent un champ d'analyse et une portée qui dépassent grandement ceux du mandat et des ressources humaines et financières du MRN. Afin de bonifier cette analyse et de trouver de nouvelles façons de faire dans le but de maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles, d'autres ministères devront collaborer et participer à ce travail. Ajoutons à cela que différents organismes peuvent eux aussi, avoir une influence et un impact considérables dans cette stratégie.

Avant de conclure, nous aimerions vous soumettre ce paradoxe qui ressort de la Jamésie : notre région est celle qui demeure la plus productive en matière d'exploitation des ressources naturelles au Québec, mais qui occupe le dernier rang en terme de retombées économiques. Beaucoup d'entreprises utilisent notre région afin d'en exploiter nos ressources et beaucoup de travailleurs de l'extérieur obtiennent un emploi grâce aux retombées de nos ressources. Par conséquent, les principales retombées positives de l'exploitation de nos ressources naturelles se retrouvent à l'extérieur de notre région tandis que nous obtenons tous les impacts négatifs de cette exploitation.

Par conséquent, il est primordial que les mesures que l'on apporte à l'intérieur de ce mémoire soient mises en oeuvres afin de garantir une maximisation des retombées économiques issues de l'exploitation de nos ressources naturelles et ainsi rééquilibrer la contrepartie négative qui revient à la région.